

Inventaire des propositions issues de la concertation

Novembre 2016 - Juillet 2017



Préambule

Ce document propose l'inventaire des propositions formulées par les 500 professionnels des arts visuels Néo-Aquitains ayant participé aux chantiers thématiques du Sodavi Nouvelle-Aquitaine.

Organisés entre les mois de janvier et de juillet 2017, ces rendez-vous ont été animés par les acteurs du secteur eux-mêmes : artistes, responsables de structure, responsables de collectivité. Au nombre de 15, chacun d'entre eux a proposé une problématique déterminée collectivement. Afin de faciliter l'accès à ce dispositif, ils ont eu lieu en différents points du territoire : Angoulême, Bayonne, Bordeaux, Limoges, Pau et Poitiers.

Cet inventaire témoigne de la diversité des sujets traités, ainsi que de l'ampleur de l'intelligence collective construite grâce au dialogue instauré entre les différents acteurs mobilisés : artistes, responsables et membres des équipes des structures de production et de diffusion, élus, techniciens des collectivités, professionnels indépendants, etc.

Cet inventaire est à la disposition de tous car il revient aujourd'hui à chacun de s'emparer des propositions qui y figurent pour que celles-ci trouvent des modalités de mise en œuvre concrètes.

Sommaire

| p.4 | 1/ Créer des temps et des lieux de rencontre spécifiques au secteur des arts visuels | p.10 | 7 / Affirmer et promouvoir les droits culturels des personnes |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| p.4 | 2 / Développer des outils d'échanges et de partage de l'information | p.11 | 8 / Constituer et consolider la scène artistique régionale |
| p.5 | 3 / Mutualiser les ressources et les compétences, développer les partenariats au sein des arts visuels | p.12 | 9 / Développer le rayonnement national et international des acteurs des arts visuels de Nouvelle-Aquitaine |
| p.6 | 4 / Faire respecter les droits des artistes et améliorer leurs conditions de travail et de vie | p.12 | 10 / Faciliter la création des projets transdisciplinaires |
| p.8 | 5 / Améliorer la formation professionnelle des artistes et des acteurs culturels | p.13 | 11 / Développer des passerelles entre les arts visuels, le secteur de la recherche et avec les acteurs économiques |
| p.9 | 6 / Établir une gouvernance démocratique du secteur des arts visuels à toutes les échelles | | |

Créer des temps et des lieux de rencontre spécifiques au secteur des arts visuels

BESOINS IDENTIFIÉS

Favoriser l'interconnaissance des acteurs du secteur des arts visuels à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine

Travailler collectivement sur des questions aussi bien stratégiques que concrètes Faire connaître les acteurs de la Nouvelle-Aquitaine et leur travail au-delà des frontières régionales

PROPOSITION A

Organiser une manifestation professionnelle annuelle / une université d'été des arts visuels

Il s'agirait d'inviter l'ensemble des acteurs de Nouvelle-Aquitaine à se rencontrer autour d'une problématique précise ou d'un ensemble de questions plus global mais stratégique afin de trouver collectivement des moyens concrets de développement pour le secteur des arts visuels.

Cette rencontre permettrait également aux acteurs (artistes, structures, élus et techniciens des collectivités, professionnels indépendants...) de se rencontrer et de se connaître.

X

PROPOSITION B

Organiser des temps de rencontre pour partager des projets artistiques

Il s'agit de générer des temps de rencontre et de coconstruction durant lesquels les acteurs souhaitant développer un projet exposent leur idée en vue de mobiliser des partenaires. Ces rencontres permettraient d'identifier les compétences de chacun pour faciliter la mise en œuvre des actions et jouer des complémentarités dans la coopération entre acteurs.

De nombreuses formules sont envisageables, à différentes échelles territoriales et en association avec les collectivités territoriales: pitch (sur le modèle du cinéma), speed-dating, rencontres avec des acteurs en particulier (entreprises...), événements dédiés, etc.

X

PROPOSITION C

Organiser un salon, une biennale ou une foire internationale

Voir plus loin le chapitre "Développer le rayonnement national et international des acteurs des arts visuels de Nouvelle-Aquitaine".

X

Quelle-s que soi-en-t la ou les proposition-s retenue-s, l'organisation de ces événements devrait être assuré sur la base d'une gouvernance partagée associant tous les acteurs concernés: artistes, structures, collectivités. De même, il est nécessaire d'imaginer leur tenue dans les différents territoires que comptent la région et non de manière centralisée.

2 Développer des outils d'échanges et de partage de l'information

BESOINS IDENTIFIÉS

Développer l'accès de tous à l'information sur le secteur

Connaître les ressources et les compétences disponibles des acteurs

Développer l'interconnaissance des acteurs Valoriser les actions de chacun

PROPOSITION A

Développer des outils en ligne, collaboratifs, contributifs, de dimension régionale, dont la gouvernance partagée n'ometterait pas les artistes

Ces outils seraient:

Un annuaire et une cartographie des acteurs culturels et artistiques du territoire.

Un répertoire des ressources et compétences de toutes natures : artistiques, administratives, financières, de production... qu'il s'agisse des acteurs culturels et artistiques ou d'acteurs issus d'autres secteurs (artisanat, industrie, tourisme...).

Un agenda des manifestations grand public et des évènements professionnels.

Un catalogue des appels à projet, appels à résidence, appels d'offre, commandes publiques, dispositifs de financement public, formations, offres d'ateliers-logements [en région et en dehors].

Une galerie des projets permettant aux acteurs qui le souhaitent de présenter leurs projets pour mobiliser des partenaires et des compétences spécifiques.

Attention toutefois à ne pas recréer de l'existant. Préférer l'inventaire et la valorisation d'outils déjà éprouvés.

×

PROPOSITION B

Identifier et missionner des relais d'information et d'expertise à l'échelle départementale.

Ces relais assureraient une expertise locale, de proximité, en contact direct avec les acteurs pour répondre à leurs questions, demandes et besoins concrets.

3

Mutualiser les ressources et les compétences, développer les partenariats au sein des arts visuels

BESOINS IDENTIFIÉS

Lieux de création et de production, permettant de rassembler des savoir-faire, des matériaux, des moyens techniques, des espaces de stockage, des hébergements

Outils et services : fablab, véhicules, transports, groupement d'achats, ressourcerie

Ressources humaines : techniciens, administratifs, communicants et diffuseurs Expertise administrative et juridique

Financements

Générer des coproductions, mieux accompagner les parcours d'artistes, activer la complémentarité potentielle des lieux

PROPOSITION A

Faire connaître les ressources et compétences disponibles pouvant faire l'objet de mutualisations, grâce à des outils en ligne (voir le chapitre "Développer des outils d'échanges et de partage de l'information").

X

PROPOSITION B

Structurer la mutualisation par l'identification et la mise en réseau d'acteurs locaux

Il est nécessaire d'identifier et d'encourager partout sur le territoire les acteurs développant la mutualisation des ressources, et de les faire fonctionner en réseau. Ce réseau pérenne répondrait localement aux besoins des acteurs.

×

PROPOSITION C

Encourager la mutualisation des moyens et les synergies au sein des arts visuels, à partir de projets concrets

Encourager, y compris financièrement, le développement de projets conçus à partir d'une collaboration d'acteurs locaux aux moyens complémentaires qui mutualisent leurs compétences et ressources.

Créer des temps de rencontre permettant aux acteurs de se connaître et d'échanger entre eux (*voir le chapitre* "Créer des temps et des lieux de rencontre spécifiques au secteur des arts visuels").

Mettre en relation les différents acteurs du territoire et faire "système" ensemble.

Renforcer les partenariats entre des territoires d'attractivités différentes augmenterait la visibilité des actions.

X

PROPOSITION D

Créer des outils en libre accès pouvant être utilisés par tous les acteurs

Créer une marque blanche que chaque acteur pourrait reprendre et utiliser.

Reprendre et s'approprier le modèle de Muséomix.

Créer une base de données en opensource, délivrant des conseils, de la documentation, des outils de mutualisation (sur le modèle des Fablab).

X

PROPOSITION E

Favoriser le développement d'espaces de co-working

Ces espaces permettent la mutualisation des moyens, mais aussi de briser l'isolement des acteurs, de générer de la solidarité, de développer de nouvelles pratiques, de la transdisciplinarité, ainsi que de l'attractivité pour les territoires sur lesquels ils sont implantés.

X

PROPOSITION F

Encourager le mécénat mutualisé à travers la création d'une plateforme commune de crowdfunding.

X

PROPOSITION G

Mobiliser les acteurs des arts visuels et hors arts visuels trop peu présents ou associés

Les entreprises et industriels (*voir le chapitre* "Développer des passerelles entre les arts visuels, le secteur de la recherche, et avec les acteurs économiques").

Les acteurs de la recherche (voir le même chapitre que précédemment).

Les critiques d'art.

Les acheteurs (galeries, collectionneurs).

Les médias culturels, journaux, revues, magazines.

Les élus (*voir le chapitre* "Établir une gouvernance démocratique").

4

Faire respecter les droits des artistes et améliorer leurs conditions de travail et de vie

BESOINS IDENTIFIÉS

Valoriser et faire respecter le droit des artistes-auteurs

Faire reconnaître l'artiste en travailleur

Harmoniser la réglementation à la réalité des pratiques artistiques et l'hybridation des ressources

Sécuriser les parcours artistiques

S'organiser pour travailler : seul ou à plusieurs?

PROPOSITION A

Faire reconnaître le travail de l'artiste et le valoriser économiquement

Évaluer l'impact du travail de l'artiste dans la société ainsi

que l'interdépendance économique et l'importance du champ culturel, interroger la place de la création et de la créativité dans la société.

Faire reconnaître le travail de l'artiste (et non uniquement ses travaux) au sein du secteur marchand mais aussi sa puissance symbolique.

Reconnaître l'artiste pour ce qu'il est, au-delà des rôles professionnels qu'il est souvent amené à jouer : enseignant, animateur, médiateur, etc.

Assurer la formation et l'information des acteurs culturels et des élus et techniciens des collectivités à la valorisation du travail des artistes.

Faire reconnaître l'expertise des artistes, et en ce sens les faire participer aux conseils d'administration des centres d'art et aux comités d'attribution des aides, les faire intervenir au début des projets sur lesquels ils sont sollicités, développer leur rôle de conseil technique et en innovation dans les entreprises, etc.

Créer des labels "Territoires créatifs".

Permettre aux artistes de bénéficier d'une même reconnaissance lorsqu'ils travaillent avec des lieux institutionnels ou non-institutionnels.

X

PROPOSITION B

Faire respecter et accroître les droits des artistes

Pour cela, il est nécessaire :

De développer la formation des acteurs des arts visuels.

De développer l'information des acteurs par des permanences de conseils juridiques accessibles aux artistes, aux structures, aux collectivités et à tout partenaire potentiel extérieur au secteur des arts visuels (entreprises par exemple).

De rédiger un vademecum pour les partenaires publics et privés en termes de bonnes pratiques, notamment sur la question de la rémunération des artistes.

De créer, à l'échelle de la région, un cadre réglementaire, défini collectivement (structures, artistes, institutions) avec des engagements réciproques.

De conditionner l'attribution de fonds publics au respect des droits des artistes.

D'écrire une charte d'engagement des acteurs prévoyant la rémunération des artistes sur toute la chaîne (recherche, production, vente, appel à projet, droit de représentation...)

D'améliorer la traçabilité des œuvres afin que les artistes ne perdent pas la trace de leur travail, ce qui va à l'encontre du droit moral inaliénable dont ceux-ci disposent.

De développer la gratuité d'accès des artistes aux lieux de diffusion artistique.

×

PROPOSITION C

Harmoniser la réglementation

avec la réalité des pratiques

Certaines pratiques hybrides posent des problèmes de statuts et de référencement ou de différenciation entre ce qui relève d'une rémunération en droits d'auteur ou en salaire. Il est nécessaire de résoudre ces problèmes.

Élargir le champ des activités légales qui constitue les revenus artistiques et faire que les activités annexes reconnues par l'Agessa / MDA soient ouvertes aux assujettis et plus seulement réservées aux affiliés.

Compte-tenu de l'évolution des pratiques artistiques, le processus de création devrait être pris en compte indépendamment de la production de l'œuvre et de sa valorisation sur le seul marché de l'art.

Les droits d'auteurs s'appliquent pour tous mais pas de la même manière selon les sociétés d'auteurs, dans le champ des arts plastiques avec la SAIF et l'ADAGP: deux fonctionnements et des barèmes différents. Il faut constituer et harmoniser ces barèmes, au niveau national et régional.

Il est souhaité davantage de transparence quant à la gestion des droits par les sociétés d'auteurs, conformément aux rapports alarmants de la cour des comptes.

A un niveau national, la fusion de l'Agessa / MDA permettrait de faciliter les affiliations, alors que le travail des artistes est de plus en plus protéiforme.

Les solutions de salariat proposées par les coopératives d'activités et d'emploi ne doivent pas faire disparaître le statut d'artiste-auteur, auquel les artistes en France sont attachés.

×

PROPOSITION D

Améliorer la coordination des administrations et des institutions pour simplifier les démarches administratives

Face à la disparité de la formation des agents de l'URSSAF, des Impôts, de Pôle-Emploi, il s'agit de mettre en place une coordination des acteurs du secteur, d'identifier des interlocuteurs dans ces services et ainsi de créer des points relais artistes-services de l'État, de proximité et répartis sur le territoire régional.

Des réunions régulières et paritaires réunissant les administrations publiques, des représentants des artistes et des structures culturelles, pourraient porter une mission de simplification administrative et de traitement des cas particuliers liés à la spécificité des métiers artistiques.

×

PROPOSITION E

Outils, dispositifs, aides publiques existantes et prospectives

Améliorer la communication faite autour des dispositifs publics en faveur des artistes, notamment ceux de l'État, mais aussi ceux de la région Nouvelle-Aquitaine qui ne sont actuellement pas harmonisés entre les trois anciennes régions.

Développer l'innovation liée à la permaculture monétaire : l'objectif est de créer un soutien aux artistes via la création d'une monnaie complémentaire locale avec des collectivités associées (Région et départements) et en s'appuyant sur des monnaies existantes. Cette monnaie permettrait de générer des circuits courts dans les échanges du secteur professionnel artistique. La création monétaire assurerait un "revenu socle" de 500 euros / mois aux artistes, sans contrepartie et uniquement par création monétaire.

Développer l'expérimentation dans le domaine du revenu de base.

X

PROPOSITION F

Sécuriser le parcours de l'artiste

Favoriser la création d'emplois associatifs au profit des artistes permet à ces derniers de se constituer des réseaux, une reconnaissance, de se placer dans une dynamique, et leur donne droit au chômage.

Il faut développer les contrats aidés sur la longue durée et à temps plein, qui permettent de valider la formation initiale et de valoriser l'expérience. Le modèle des emplois jeunes (sur 5 ans et 35h / semaine) a montré son efficacité et son caractère structurant, propice à la pérennisation des emplois.

Créer un fonds alimenté par le mécénat de manière organisée et coordonnée, en lien avec les Chambres de commerce et d'industrie, pour permettre de relancer le lien entre les artistes et les entreprises.

Généraliser l'intermittence artistique, en tenant compte du revenu en équivalent heure et des activités annexes.

Redistribuer les taxes, par exemple sur le tourisme, vers un revenu des artistes.

×

PROPOSITION G

Améliorer les conditions de travail des artistes

Encourager la création de collectifs d'artistes, porteurs d'autonomie individuelle et de solidarité. Les collectifs permettent d'échanger certains savoirs, d'atténuer le poids de la concurrence entre les artistes, et de mutualiser certaines dépenses qui sont communes à toute activité.

Conseiller aux artistes-auteurs de se constituer, comme dans le champ cinématographique, en tant que producteur ou co-producteur de son œuvre afin de maîtriser le devenir de ses œuvres

Conseiller aux artistes d'adhérer aux entités qui défendent leurs intérêts, notamment aux syndicats et/ou aux sociétés d'auteurs.

Développer les espaces partagés, qui permettent une porosité des relations et une ouverture à d'autres pratiques entre les acteurs. Ils sont à lier à la dynamique des tierslieux, dont l'objectif est de créer une forme d'attraction en générant un programme associé et géré par une communauté artistique.

Développer la création d'environnements relevant du champ de l'économie sociale et solidaire. Le milieu rural ne doit pas être oublié dans l'implantation de ces espaces.

Valoriser la mise en commun des moyens de production et la mutualisation des compétences entre artistes, en prenant l'exemple des Prestations Technologiques Réseau (PTR) mises en place par les Chambres de commerce et d'industrie. Un catalogue des compétences est à réaliser. Il est à noter que ce système économique fonctionne bien en dehors du champ de l'art contemporain.

Accompagner l'accession des artistes aux logements grâce à la création d'un fonds de garanti, porté par les bailleurs sociaux par les communes et les agglomérations d'une part, la Région et l'Etat d'autre part.

Inventer l'A.L.M.: l'Atelier à Loyer Modéré.

Développer des résidences de recherche à destination des artistes, sur des temps longs.

Développer des résidences d'artistes non conditionnées à des temps d'animation ou de médiation auprès du public, et non tournées vers la création d'une œuvre-objet aboutie (l'œuvre pouvant consister en la situation produite dans le cadre de la démarche).

5 Améliorer la formation professionnelle des artistes et des acteurs culturels

BESOINS IDENTIFIÉS

Améliorer la professionnalisation des étudiants Accompagner les diplômés et jeunes professionnels

Développer la formation continue et professionnelle

PROPOSITION A

Améliorer la professionnalisation des étudiants

Professionnaliser, c'est développer l'autonomie des futurs artistes, leur apprendre à apprendre, leur permettre de développer une stratégie propre.

Pour cela, il est nécessaire :

De favoriser un parcours en immersion, auprès d'acteurs professionnels "tuteurs/parrains", sur un mode de "travaux pratiques" durant l'ensemble de la durée des cursus.

De les mettre en lien avec les professionnels, leur donner à connaître une géographie des acteurs, des fonctions et des métiers.

De les former à l'environnement socio-économique des métiers de la création.

De développer leur outillage technique et organisationnel De renforcer leurs compétences juridiques et fiscales par le développement de modules spécifiques dans les écoles De créer un observatoire de la trajectoire des diplômés.

X

PROPOSITION B

Accompagner les diplômés et jeunes professionnels

Par la diffusion d'un guide méthodologique pour le démarrage de l'activité.

Par l'aide au développement, pour chaque jeune artiste, d'un réseau professionnel plus large que celui créé à l'école, et notamment d'un réseau de la même génération avec lequel il grandira et développera son activité.

Par le développement de dispositifs d'accompagnement des jeunes diplômés / jeunes artistes favorisant leur professionnalisation: bourses, aide au logement, l'accès à des ateliers.

Par le développement de projets concrets s'appuyant sur les ressources et acteurs du territoire, post-diplômes professionnalisant, incubateurs, dispositifs de recherche. Il est donc nécessaire de mettre en réseau les écoles avec les acteurs culturels et artistiques mais aussi avec le tissu socio-économique des territoires.

Pour tous ces dispositifs, il sera nécessaire de clarifier le statut du jeune professionnel.

×

PROPOSITION C

Développer la formation continue

Pour former l'artiste, il faut l'accompagner dans le développement de son projet de création personnelle.

Au-delà des formations techniques, ce sont donc des formations stratégiques qui sont nécessaires : aux réseaux, à l'interdisciplinarité, à des retours d'expérience. L'important est de construire des formations "parcours", de favoriser le tutorat et l'immersion dans un environnement de pairs. Il convient donc de s'appuyer sur les artistes comme formateurs.

Il est nécessaire que ces formations et ces dispositifs d'accompagnement soient ancrés dans les territoires et dans les pratiques professionnelles des acteurs. Plutôt que de penser à un opérateur global, il faut identifier et soutenir un ensemble de lieux, favoriser un maillage de ressources, utiliser la diversité et la complémentarité des territoires.

Cette formation doit se développer au sein de la région mais elle doit aussi intégrer la mobilité des artistes au-delà des frontières régionales. Celle-ci doit donc être soutenue.

Il faut généraliser les formations de ce type et faire reconnaître cette offre de formation par la Région, dont le dispositif de formation professionnelle est actuellement trop assez contraignant.

6 Établir une gouvernance démocratique du secteur des arts visuels à toutes les échelles

BESOINS IDENTIFIÉS

Co-construire les politiques publiques des arts et de la culture à toutes les échelles du territoire

Permettre de meilleures connexions entre les acteurs culturels, artistiques et politiques Mieux faire connaître aux collectivités

les acteurs de leur territoire

PROPOSITION A

Toute commission ou instance décisionnaire œuvrant dans le domaine de la création plastique, qu'elle que soit l'échelle territoriale ou administrative concernée, devrait systématiquement intégrer en son sein des artistes.

Ceux-ci seraient défrayés et indemnisés selon un forfait journalier. La parité homme/femme serait respectée.

X

PROPOSITION B

Créer un lobby des arts visuels

Il s'agit de créer une instance de veille et de consultation, représentative de chacun des acteurs impliqués dans les arts visuels : artistes, réseaux, structures ressources. Ce lobby professionnel serait tourné vers les élus (des collectivités, de la Région, de l'Assemblée nationale, du Sénat,), mais aussi vers les acteurs du tourisme et les médias. Il orga-

niserait des rendez-vous dédiés à ces interlocuteurs spécifiques où les attentes et les besoins de chacun puissent être exprimés et entendus.

Il assurerait la présence des arts visuels dans les événements au cours desquels se rassemblent les élus, les journalistes, les professionnels du tourisme.

Il faciliterait également les connexions avec les autres secteurs culturels et artistiques, qui disposent déjà quant à eux d'organes de représentation forts. Il favoriserait la représentation des acteurs des arts visuels dans les événements phares de ces autres secteurs.

X

PROPOSITION C

Mettre en œuvre un choc de simplification administrative

Pour cela, il conviendrait de :

Constituer une cellule de veille et d'orientation pour identifier les interlocuteurs ad hoc dans les différentes collectivités et services administratifs.

Établir un dossier unique de demande de subvention garant de l'implication et de l'engagement de chacune des collectivités dans leur échelle de compétences.

Mieux rendre identifiables les politiques publiques régionales, pour faciliter leur compréhension par les artistes, les structures et les autres collectivités.

X

PROPOSITION D

Favoriser une évaluation continue et collective des actions

Pour chaque action évaluée, il est nécessaire de :

Constituer une instance collégiale réunissant acteurs et collectivités territoriales partageant ensemble, dans le temps de la mise en œuvre et dans l'échange, la responsabilité du projet évalué, sa réussite et son échec. Procéder ainsi permettrait de partager les savoirs et de construire des compétences communes.

Rédiger collégialement les critères d'évaluation, en s'appuyant notamment sur des facteurs humains, et en définissant la méthode et les indicateurs retenus.

Concentrer l'évaluation sur le processus d'expérimentation mis en œuvre dans les projets artistiques et éprouvé par les différents acteurs engagés dans l'action (dont les publics), plutôt que sur le résultat brut. Le financeur doit donc être en mesure d'observer ce processus et non pas évaluer l'œuvre produite ou la réalisation matérielle obtenue. Pour cela, il est nécessaire de créer des outils d'observation et de documentation du processus, une mémoire qu'il est également possible de valoriser.

Engager une évaluation sur un temps long pour qu'elle puisse porter ses fruits sur l'action en cours et enrichir les projets. Pour cela, ne pas conditionner la reconduction de ces actions à des décisions prises chaque année, mais au contraire développer la contractualisation pluriannuelle.

Enrichir la construction des politiques publiques des collectivités territoriales par un mouvement ascendant des évaluations des actions de terrain.

Partager les expériences d'évaluation réussies auprès d'instances telles que l'Association des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture, l'Association des Maires Ruraux de France, etc. Ce partage d'expérience serait aussi pertinent à réaliser sur les difficultés que sur les réussites, avec l'ensemble des partenaires impliqués, collectivités comprises.

Affirmer et promouvoir les droits culturels des personnes

BESOINS IDENTIFIÉS

Reconnaître les désirs d'art des personnes Accompagner les cheminements individuels

Croiser sans les hiérarchiser les savoirs et les cultures des personnes

Créer les conditions de l'hospitalité pour l'art

PROPOSITION A

Tirer parti de la diversité et de la richesse culturelle des citoyens pour permettre l'expression et la reconnaissance de tous

Développer une meilleure connaissance des cultures des personnes, par et au bénéfice des structures, des artistes et des médiateurs.

Promouvoir les initiatives artistiques en prise avec chaque contexte local des personnes, des communautés, des

Impliquer les citoyens dans les processus avant, pendant et après la production et la diffusion des œuvres. Rendre ainsi intelligibles et accessibles les processus de création et de diffusion.

A partir des démarches artistiques et autour des œuvres, favoriser tout ce qui peut permettre de "faire connaissance", au double sens de "se présenter et s'ouvrir à l'autre" d'une part, et de "fabriquer de la connaissance mutuelle" d'autre part.

Valoriser la diversité et la complémentarité des cultures et des savoirs plutôt qu'une démarche d'enseignement ou de démonstration.

Désacraliser l'œuvre tout en soulignant son statut particulier et ses qualités originales.

Démythifier l'artiste tout en affirmant son statut d'auteur et en soulignant les aspects inédits et alternatifs de ses contributions.

Valoriser les expressions approximatives ou incongrues dans les échanges conduits autour des œuvres, puisque le processus créatif se nourrit lui-même de tâtonnements.

Valoriser le cheminement individuel pour que l'histoire de chacun, ses codes culturels propres, nourrissent le collectif.

Inviter au cheminement culturel intra et inter-disciplinaire.

X

PROPOSITION B

Développer l'expression artistique

Contribuer à la concrétisation des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

Multiplier les lieux de pratique.

Stimuler l'imagination, le sentiment esthétique et l'autonomie créative, tout en promouvant les exigences de conscience, de rigueur, de ténacité et d'engagement qui qualifient les démarches artistiques.

X

PROPOSITION C

Ouvrir à l'art tous les espaces publics et privés

Favoriser les rencontres de l'art avec les personnes dans leurs lieux de vie : espaces publics, lieux de travail, domi-

Favoriser et donner de la visibilité aux initiatives consistant à accueillir des artistes chez l'habitant.

Créer des dispositifs passerelles permettant plus de mobilité dans les projets culturels et artistiques hors les murs.

X

PROPOSITION D

Accueillir l'art et les artistes sans les instrumentaliser

Favoriser l'hospitalité pour l'art par l'échange, le débat, la réciprocité, la mutualité entre l'artiste et ceux qui l'accueillent.

Les acteurs de la production et de la diffusion de l'art contemporain doivent accompagner, favoriser, stimuler, les processus d'hospitalité sociale des artistes et des œuvres.

Aider les artistes à parler de leurs œuvres aux néophytes.

PROPOSITION E

Favoriser l'appropriation des lieux culturels

Intégrer davantage de convivialité dans les projets et les actions, et en collaborant avec des partenaires locaux ouvrant vers d'autres publics.

Favoriser le développement d'espaces non contraignants, pour une diffusion des œuvres et des démarches artistiques qui soit propice à l'errance créatrice de sens, à la dérive productrice de connexions culturelles, à la sérendipité.

Articuler une diversité de productions (œuvres, productions amateurs, documents experts, ressources participatives) dans un même espace sur le modèle des tiers-lieux.

Favoriser la démultiplication des usages d'un même lieu, en partageant les espaces, en renouvelant les usages.

Encourager les métissages de savoir-faire avec des pratiques artistiques.

Favoriser les partenariats avec des secteurs extra-artistiques et culturels.

8

Constituer et consolider la scène artistique régionale

PRÉALABLE

Il n'y a pas d'art régional, mais des artistes qui ont des liens spécifiques avec une région.

BESOINS IDENTIFIÉS

Faciliter l'émergence des artistes implantés en Nouvelle-Aquitaine

Développer l'accompagnement des artistes de Nouvelle-Aquitaine

Faire connaître et reconnaître à l'échelle régionale, nationale et internationale les artistes de Nouvelle-Aquitaine

PROPOSITION A

Promouvoir la diffusion et l'acquisition des œuvres des artistes régionaux

En généralisant la création de project room dans les structures de diffusion labellisées, installant ainsi la diffusion des artistes régionaux dans le cadre du rythme des programmations.

En développant des appels à projet régionaux ouverts à la candidature des collectivités pour la diffusion d'artistes régionaux (ex des Nuits romanes).

Par l'adoption de quotas d'acquisition dans les collections publiques, à l'instar de ce qui se passe dans de nombreux autres pays.

Veiller à ce qu'une part significative des budgets artistiques et culturels des structures soit affectée à la création.

×

PROPOSITION B

Accroître et structurer les échanges entre artistes et structures de diffusion

Par la création, dans les lieux de diffusion institutionnels, de journées de rencontre et de permanences d'accueil réservés aux artistes.

X

PROPOSITION C

Encourager la scène artistique émergente par l'organisation d'un événement d'ampleur internationale

Voir le chapitre "Développer le rayonnement national et international des acteurs des arts visuels de Nouvelle-Aquitaine".

X

PROPOSITION D

Faciliter la mobilité des artistes et des œuvres

Par le développement d'un soutien financier régional aux artistes de Nouvelle-Aquitaine qui s'exportent.

Par des conditions avantageuses pour les artistes lorsqu'ils utilisent les transports publics.

Par une aide accessible aux artistes leur permettant la location de véhicules adaptés.

Par la prise en compte des besoins de mobilité des artistes dans les dispositifs d'aide à la création.

Par la distinction entre honoraires perçus et remboursements de frais liés à la mobilité.

Par l'adaptation des conditions d'accueil en résidence au contexte familial et personnel de tous les artistes.

Par le développement d'un accompagnement à la rédaction des dossiers de candidature pour les différents dispositifs requérant la mobilité et pour le montage de projets européens.

×

PROPOSITION E

Favoriser l'installation de nouveaux artistes sur le territoire régional

9
Développer le rayonnement national et international des acteurs des arts visuels de Nouvelle-Aquitaine

BESOINS IDENTIFIÉS

Faire connaître et reconnaître à l'échelle nationale et internationale les acteurs de Nouvelle-Aquitaine

Favoriser le dynamisme des acteurs de Nouvelle-Aquitaine par le développement de projets à l'international

PROPOSITION A

S'appuyer sur les acteurs, dynamiques et compétences existant-e-s

Favoriser la collaboration entre les acteurs des arts visuels qui souhaitent travailler à l'international et les structures (entreprises, CCI...) ou secteurs d'activités (tourisme...) qui disposent des compétences, afin de s'approprier celles-ci.

Associer à l'accueil d'artistes étrangers le réseau d'acteurs de la structure qui reçoit.

Étudier la possibilité de s'inspirer de certaines industries créatives (cinéma notamment), dont la dynamique permet de développer une dynamique économique locale pour une diffusion au national ou à l'international.

Utiliser les flux liés aux déplacements de toutes natures qui traversent la Région.

×

PROPOSITION B

Développer des partenariats européens

L'échelle régionale est un échelon favorable pour le développement européen. Ce développement pourrait prendre diverses voies afin d'encourager les projets multi-partenariaux entre acteurs régionaux et hors région et à l'échelle européenne :

Par le rapprochement avec les réseaux européens existants. Via les accords de coopération de la Région Nouvelle-Aqui-

taine.

Via le Conseil de l'Europe.

En invitant des professionnels étrangers (commissaires, critiques, etc.) à rencontrer les acteurs de Nouvelle-Aquitaine.

En favorisant le tissage de liens entre les acteurs français en mobilité et les acteurs du pays d'accueil.

×

PROPOSITION C

Créer un événement d'ampleur internationale qui fédère les acteurs locaux

Plusieurs formes ont été envisagées :

Une "Route des arts". Les étapes de cette route parcourant l'ensemble de la Région seraient constituées de pôles territoriaux s'impliquant dans cette démarche.

Un parcours développant et valorisant les œuvres dans l'espace public.

Une foire internationale, une biennale ou un salon, itinérant d'année en année.

Un événement s'appuierait sur un lieu symbolique, existant ou à construire, sur une identité ou un thème.

Ce projet vise également à générer des "habitudes" de pensée et de travail à l'international.

Attention : cet événement ne doit pas assécher le financement des projets et programmations des acteurs, et ne doit pas perturber la richesse de l'écosystème existant.

X

PROPOSITION D

Développer les connaissances, les compétences et les outils dans les structures d'art

×

PROPOSITION E

Créer un pôle / bureau territorial de la mobilité et du développement de projet à international

10 Faciliter la création des projets transdisciplinaires

BESOINS IDENTIFIÉS

Améliorer les relations avec les collectivités et tous les champs artistiques dans la production, la diffusion et la réalisation des projets transversaux

PROPOSITION A

Développer la vision en transversalité des tutelles et collectivités

La sectorisation de l'organisation interne des tutelles et collectivités a tendance à aplanir la nature pluridisciplinaire de certains projets. Pour résoudre ce problème, il est nécessaire que les tutelles et collectivités :

Développent une meilleure vision globale des dynamiques à l'œuvre dans les territoires et décloisonnent les projets artistiques au sein des politiques territoriales.

Accroissent et valorisent la vision pluridisciplinaire de leurs techniciens.

Améliorent la formation des élus.

S'engagent à respecter une charte de bonnes pratiques spécifique aux projets pluridisciplinaires.

Ouvrent leurs commissions d'attribution de subvention à des représentants de structures transversales.

Adaptent leurs dossiers de subvention, pour mieux tenir compte des spécificités des budgets des projets pluridisciplinaires.

Imaginent des dispositifs de soutien à la production et à la diffusion de projets transdisciplinaires portés par plusieurs structures de disciplines différentes sur un même territoire.

Sortent du formatage par discipline dans les appels à projets, les 1% et les partenariats de toutes natures.



PROPOSITION B

Favoriser la coopération entre structures relevant d'autres champs de la création artistique

Pour la développer, il convient :

D'améliorer la connaissance et la reconnaissance des structures entre elles.

De développer un réseau ressource permettant de répondre aux besoins d'expertise, de compétence, de mutualisation des acteurs.

De favoriser une meilleure connaissance des outils et des techniques des autres champs disciplinaires en s'appuyant sur des organismes ou réseaux existants (ex: ONSA, OARA, le Chaînon, le Syndeac...).

D'investir des lieux non marqués / non dédiés à un champ disciplinaire pour y organiser des événements favorisant la porosité des publics.

De créer une instance de représentation des professionnels du secteur des arts visuels, afin de faciliter les connexions avec les autres secteurs artistiques, qui disposent déjà d'organes de représentation forts.

De favoriser la représentation des acteurs des arts visuels dans les événements phares des autres disciplines.

PROPOSITION C

Faire remonter les besoins d'évolution de réglementations relevant de l'échelle nationale

L'assouplissement des règles d'obtention de la licence d'entrepreneur du spectacle.

La reconnaissance d'un statut propre à l'artiste pluridisciplinaire.

L'harmonisation des régimes sociaux, administratifs et financiers.

11

Développer des passerelles entre les arts visuels, le secteur de la recherche et avec les acteurs économiques

BESOINS IDENTIFIÉS

Bénéficier des compétences et ressources des acteurs économiques et de la recherche

Développer des recherches conjointes aux secteurs de l'art, de l'économie et de la science

Trouver des ressources et financements en faveur de la production et de la diffusion artistique

Toucher autrement les publics que sont les salariés des entreprises

Décloisonner les secteurs d'activités

PROPOSITION A

Développer la reconnaissance réciproque des compétences et des expertises avec les acteurs économiques

Inventorier les ressources de compétences des entreprises en termes de production de toutes natures, de l'artisanat aux technologies de pointe.

Développer la formation technique des artistes dans les entreprises (y associer Pôle Emploi).

Impliquer des personnes du monde de l'entreprise dans les instances relevant des arts visuels : jurys d'attribution d'appel à projet, comités d'acquisition, etc. Faire reconnaître l'apport des artistes et des projets artistiques aux entreprises, en termes culturels et humains, en termes de compétences et de savoir-faire, ainsi que dans l'approche de l'innovation et du développement technique et technologique.

Favoriser la présence d'artistes dans certaines instances d'entreprises, développer leur rôle de conseil technique et en innovation.

X

PROPOSITION B

Développer des projets communs de recherche, de production et de diffusion avec les acteurs économiques

Développer les résidences d'artistes dans les entreprises.

Développer les ateliers et/ou résidences aboutissant à la production d'œuvres spécifiques. Une attention particulière serait portée à la transmission de l'acte de création au sein de l'entreprise partenaire.

Développer ces projets avec les salariés.

Créer un parcours de visite d'entreprise en entreprise permettant de voir les fruits du travail produit.

Créer des ponts avec le tourisme industriel.

Encourager les dispositifs intégrant les partenariats artiste/ entreprise.

Développer la présence des œuvres d'art dans les entreprises.

X

PROPOSITION C

Communiquer auprès des acteurs économiques

Organiser des journées sur les collections d'entreprises, sur la plus-value pour les entreprises comme pour les salariés s'associant à des projets d'arts visuels, sur le mécénat...

Créer un kit présentant les typologies de formes d'interventions artistiques, à destination des entreprises comme des artistes.

Développer la présence des arts visuels (ses acteurs ou des représentants) dans des salons professionnels des industries créatives.

Créer un prix ou un label d'exemplarité valorisant les collaborations artiste-entreprise.

Présenter ces expériences lors de rencontres, conférences, démonstrations, etc; sur le web, sur support papier, dans le cadre de salons professionnels. Mettre en lumière les aspects d'innovation et de créativité.

Utiliser les canaux des entreprises participantes, ceux du monde de l'entreprise (CCI...) et ceux de la Région.

S'appuyer sur des structures régionales existantes pour faire le lien avec des projets innovants et faciliter des projets de mécénat. Ex : l'Agence régionale de l'innovation.

Développer une communauté virtuelle favorisant la parti-

cipation de chacun.

Faire valoir le rôle des acteurs culturels et artistiques dans la qualité de vie et l'image des territoires, et donc dans le choix d'implantation d'entreprises et de nouveaux arrivants.

×

PROPOSITION D

Développer la reconnaissance réciproque des compétences et des expertises avec les acteurs de la recherche, développer des projets communs

Créer des résidences conjointes, des appels à projets et des programmes associant artistes et chercheur-se-s, y compris dans des lieux d'accueil non dédiés à la création artistique.

Favoriser la rencontre entre artistes et doctorants autour de projets communs de recherche.

Créer des espaces-temps de rencontres, séminaires, workshops.

Développer l'accès aux artistes à des lieux dédiés à la recherche scientifique et à l'innovation (sur l'exemple du programme de résidences au CERN).

Développer les résidences dans les lycées professionnels pour créer des échanges, aussi bien techniques que culturels.

X

De manière globale, cette démarche doit s'inscrire :

Dans la durée, pour créer une reconnaissance réciproque des parties en présence et aboutir à des engagements équitables.

Dans les territoires, en s'adaptant à leurs spécificités ainsi qu'aux réalités locales et aux différentes partenaires.

Dans la mobilisation d'individus : chefs d'entreprises, responsables de comités d'entreprises, responsables de laboratoires de recherches, chercheurs, etc.

Dans la co-construction avec les CCI, les syndicats professionnels, les collectivités publiques, voire avec des réseaux d'entrepreneurs (Lyon's Club, Rotary); ainsi qu'avec les universités, grandes écoles d'ingénieurs, etc.



www.sodavi-nouvelleaquitaine.org

Renseignements

Nicolas Blémus Coordinateur du Sodavi pour les réseaux d'art contemporain de Nouvelle-Aquitaine : Cartel, CINQ,25 et Fusée.

- → 05 87 21 30 46
- → coordination@cinqvingtcinq.org

Cécile Villiers Assistante à la coordination pour les réseaux

- → 05 87 21 30 45
- → contact@sodavi-nouvelleaquitaine.org